

1. *Débitrice:* **Centrale Taxi La Neuveville - Le Landeron Sàrl**, Rue du Marché 25, **2520 La Neuveville**
2. *Déclaration de faillite:* 23.06.2008
3. *Procédure:* sommaire
4. *Délai de production:* 23.08.2008
5. *Remarques:* Le numéro de TVA 643 337 est révoqué par la présente.

Les créances produites doivent être chiffrées en francs suisses, capital, intérêts et frais compris au 23.06.2008 par les créanciers, en joignant des pièces justificatives. Il est absolument nécessaire de nous indiquer sur quel compte un éventuel dividende devrait être versé (CCP, compte bancaire no de compte personnel). Les créanciers domiciliés à l'étranger sont priés de se faire représenter par un mandataire en Suisse. Les revendications de propriété doivent être annoncées dans le même délai.

Office des faillites du Jura bernois - Seeland, agence du Seeland
2501 Biel/Bienne

(00314359)